

et un soldat 75 cents par jour, après six ans de service ; les autres grades sont augmentés dans la même proportion.

Quelques explications sont nécessaires au sujet du paragraphe (d) du crédit pour paie et allocation.

Les règlements qui régissent l'allocation aux régiments de la milice active ont été amendés. Jusqu'ici un régiment d'infanterie de huit compagnies, si c'était un régiment de ville, recevait \$320 à titre de paie de commandement et d'indemnité d'instruction, somme qui était payée à l'officier commandant le régiment ; et si c'était un régiment rural du même effectif, \$520, dont \$200 pour l'officier commandant et \$320 pour les capitaines des compagnies.

Le crédit pour les camps annuels a déjà été discuté. Je ne retiendrai pas le comité plus longtemps, car il y a de nombreuses questions à poser sur chaque crédit. Mais je dois dire en toute franchise que le budget de 1905-1906, qui est approximativement de \$5,500,000, devra être augmenté avant longtemps d'au moins un demi-million, afin de mettre à exécution les plans dont il est question dans le mémoire déposé devant la Chambre. Ce demi-million servira à porter, l'effectif de la milice active à 50,000 hommes et à la placer sur un bon pied d'efficacité ; aussi à augmenter la force permanente à 3,000 hommes. Le budget de la milice sera alors d'environ \$6,000,000. Cette somme peut paraître hors de proportion, mais quand on remarque l'augmentation des dépenses dans toutes les branches de l'administration et l'expansion des affaires en Canada ; quand on s'arrête à considérer les responsabilités que nous avons assumées et qui nous incombent désormais, dans un pays si riche en ressources naturelles ; et maintenant que nous nous sommes imposés la nouvelle tâche de développer un territoire immense et de protéger des millions de citoyens, je ne trouve pas que ce budget soit exorbitant. En 1876, lorsque les revenus du Canada étaient de \$13,000,000, le budget de la milice était d'un million ou un treizième du revenu. Aujourd'hui, le budget de la milice est de \$5,500,000, encore un treizième environ du revenu total du pays. Je ne veux pas poser en principe qu'ayant débuté avec un budget pour la milice égal à un treizième des revenus du pays, nous devons continuer à maintenir cette proportion, mais je prétends que nous devons la maintenir tant que nous n'aurons pas doté le Canada d'une force défensive efficace et effective. Qu'il en coûte \$6,000,000 ou plus, je ne le saurais dire, mais je ne crois pas que ce soit beaucoup plus que cela. Je ne crois pas que nous dépassions de beaucoup, pour la milice, la proportion de un à treize des revenus. J'espère qu'avant que nous ayons atteint \$100,000,000 de revenus, dont un treizième serait \$8,000,000, nous aurons atteint le maximum de nos besoins pour des fins militaires.

Je ferai quelques observations au sujet du tir au fusil, une des plus importantes considérations et un des meilleurs moyens

Sir FREDERICK BORDEN.

par lequel nous pouvons obtenir les résultats les plus pratiques pour notre argent. Le conseil de la milice étudie en ce moment la question des cibles et du tir à la cible et il se peut qu'à la prochaine session, je demande, moi ou quiconque sera ministre de la milice, un crédit suffisant pour aménager avec toute la diligence possible, des champs de tir partout dans le pays où il y en a réellement besoin.

J'aurais dû dire que dans ce crédit de \$5,500,000 n'est pas compris une somme de \$800,000 qui a été votée au ministère des Travaux publics pour des salles d'armes et autres édifices militaires. Nous avons adopté un genre économique de construction pour ces édifices qui suffiront, je crois, à tous les besoins. J'espère que nous serons en mesure avant longtemps, de construire des salles d'armes pour deux ou trois compagnies ensemble, de sorte que notre milice sera confortablement logée dans des casernes qui seront à la fois un magasin pour les armes et l'équipement, et une salle de lecture où les jeunes volontaires canadiens pourront se réunir, le soir, et écouter des conférences sur un sujet militaire ou autre sujet utile.

M. WORTHINGTON : C'est réjouissant d'entendre dire tout ce qui se fait présentement au sujet des salles d'armes, mais j'appellerai l'attention du ministre sur le fait qu'on ne s'est pas encore occupé de la salle d'exercices militaires de Sherbrooke et que le régiment en a besoin.

Sir FREDERICK BORDEN : J'appellerai l'attention du ministre des Travaux publics sur ce sujet. Je crois que c'est son intention de la construire. Je dois maintenant offrir des excuses à la Chambre pour avoir été si long et fait des observations si décousues, mais j'espère avoir réussi à renseigner le comité, et je suis prêt à répondre à toute question qu'on voudra bien me poser.

M. TISDALE : Je regrette vivement que toutes les explications satisfaisantes qui ont été données des deux côtés de la Chambre au commencement de ce débat, aient rendu inévitable, à cette heure avancée de la session, la discussion d'un sujet d'une si grande importance. On sait de vieille date qu'il est comparativement inutile d'essayer d'intéresser la Chambre aux affaires de la milice, et encore bien moins lorsqu'il arrive, comme la chose se répète souvent, que la discussion se fait à la fin de la session. Je ne dis pas cela pour régenter la Chambre ou le ministre. La milice doit subir d'importantes réformes, le budget de ses dépenses augmente considérablement, ce dont je ne me plains pas, pourvu qu'il soit bien administré et qu'il atteigne le but pour lequel il est voté, mais il est malheureux que ce soit toujours dans des conditions désavantageuses, à la hâte et à la veille de la prorogation, que nous soyons appelés à délibérer sur les affaires de la milice. C'est surtout regrettable cette année, à cause de ces réformes radicales, dans un système qui nous